



# SOCIETE DE TIR AUX ARMES A FEU DE SPORT BROUCH

Association sans but lucratif – Fondée en 1962 – Affiliée à la F.L.T.A.S.

Siège social : BROUCH/MERSCH

Adresse postale : 2, an der Koll – L-7414 BROUCH – Tél./Fax Stand : 23 63 92 21

## DEMANDE D'ADHESION 2022

(A remettre au stand de tir aux mains de la présidente ou de la secrétaire)

Secrétariat :  
Laurence Gengler-Valmorbida

Mail: [stb.secretariat@gmail.com](mailto:stb.secretariat@gmail.com)  
Site: [www.stb.lu](http://www.stb.lu)



Le(La) soussigné(e) \_\_\_\_\_  
nom \_\_\_\_\_ prénom \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_

Domicile \_\_\_\_\_  
n° et rue \_\_\_\_\_ code postal et localité \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ GSM \_\_\_\_\_

E-Mail ou Fax \_\_\_\_\_

désire adhérer à la **Société de Tir aux Armes à Feu de Sport de Brouch.**

Je pratique le tir sportif (cocher ce qui convient) :  par plaisir /  pour la compétition

TIR au **PISTOLET** :  air comprimé /  petit/gros calibre

TIR à la **CARABINE** :  air comprimé /  petit/gros calibre

Je vire ce jour au CCPL LU94 1111 0351 0487 0000 (Société de Tir Brouch) la somme de :

<input type="checkbox"/>	<b>Adulte</b>	<b>250,00 €</b>	<b>125€ Cotisation (licence inclus) + 125 € Droit d'inscription inclus</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Junior</b>	<b>175,00 €</b>	<b>50 € Cotisation Junior (-21 ans) (licence inclus) + 125 € Droit d'inscription inclus.</b>

et **présente une copie** de ce virement **lors de la remise** de mes documents. Par la présente, je m'engage à prendre connaissance des règles de tir, à me soumettre et à respecter les prescriptions de la Société.

**Un training de sécurité pour nouveaux membres est obligatoire**

◆ **Ci-joint: une photocopie LISIBLE de ma carte d'identité et la preuve de paiement**

◆ Je suis ou j'étais membre de la Société de Tir de : \_\_\_\_\_

et j'accepte de prendre ma **1<sup>e</sup> licence à Brouch**

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
signature

**A noter :** *Conformément à l'article 11 de l'autorisation ministérielle et pour éviter toute incertitude, les ordonnances et la première carte de membre seront remises à chaque membre, en main propre, soit par le président, soit par le secrétaire, de préférence au stand de tir.*

En signant cette demande je consens que mes données soient utilisées à des fins de gestion du club et pour satisfaire les obligations légales. La STB respecte la législation se rapportant à la protection de la vie privée, à la protection des données, à la confidentialité et à la sécurité des données personnelles dont notamment le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, tel qu'il peut être remplacé, modifié ou réadapté applicable depuis le 25 mai 2018.